

RAPPORT

Alger,
Algérie,
24-29 octobre
1992

**Commission
de lutte contre
le criquet pèlerin
en Afrique
du Nord-Ouest
Dix-huitième session**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Rapport de Réunion
N° AGP/1992/

RAPPORT DE LA 18ème SESSION DE LA
COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

Alger (Algérie),
du 24 au 29 Octobre 1992

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1
ORGANISATION DE LA SESSION	2
BUREAU	2
COMITE DE REDACTION	2
PARTICIPANTS A LA SESSION	3
ORDRE DU JOUR	5
RESUME DES DEBATS	6
1. SITUATION DU CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST ET DANS LE RESTE DE L'AIRE D'HABITAT PERMANENT DURANT LA PERIODE D'OCTOBRE 1991 A OCTOBRE 1992 ET PREVISIONS	6
2. COMPTE RENDU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR SES ACTIVITES	10
3. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 17EME SESSION	12
4. DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE EXECUTIF REUNI A ALGER DU 24 AU 29 AVRIL 1992	12
5. EVALUATION DE L'ACTIVITE DE LA FORCE MAGHREBINE D'INTERVENTION EN 1992 ET PLAN D'ACTION POUR 1992 - 1993	13
6. RECHERCHES	15
7. FORMATION	16
8. METEOROLOGIE	16
9. COOPERATION	17
10. PROJET INTER-REGIONAL DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN	18
11. SITUATION DES STOCKS DE PESTICIDES	19
12. CONSULTATION SAUTERIAUX	20
13. COMPTES ANNUELS POUR 1990, 1991 ET 1992 - PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 1993 ET 1994	20
14. QUESTIONS DIVERSES	21
15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	22
16. REMERCIEMENTS ET APPRECIATIONS	22
 ANNEXES	
N° I : RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF ALGER (ALGERIE), 24-29 AVRIL 1992	1-10
N° II : PROJET RELATIF A L'EQUIPEMENT EN STATIONS METEOROLOGIQUES AUTOMATIQUES DES ZONES GREGARIGENES DU CRIQUET PELERIN DE LA REGION OCCIDENTALE DE L'AIRE D'INVASION.....	1-7
N° III : NOTE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET LE BUDGET DE LA COMMISSION	1-12

OUVERTURE DE LA SESSION

Conformément à la recommandation faite par la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à sa dix-septième Session et répondant à l'aimable invitation de l'Algérie, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué, en accord avec les Gouvernements des Etats membres et le Président de la Commission, la dix-huitième Session à Alger du 24 au 29 Octobre 1992.

Ont participé à cette Session, les Délégués de l'Algérie, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie ainsi que le Représentant du Directeur Général de la FAO, le Président en exercice de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin au Moyen-Orient et le Représentant de la G.T.Z.

La Session a été ouverte par Monsieur Mohamed Lyes MESLI, Ministre de l'Agriculture, qui a souhaité la bienvenue et un agréable séjour en Algérie aux Délégués, au Représentant du Directeur Général de la FAO, au Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement et aux Ambassadeurs des pays membres de la Commission. Il a également remercié les invités d'avoir bien voulu assister à la séance d'ouverture.

Monsieur le Ministre a ensuite indiqué que, sans un dispositif de lutte préventive permanent concerné et coordonné dans un cadre régional et international, le Criquet pèlerin constituera un grave fléau et une menace constante pour nos agricultures.

Il a rappelé que la région a connu, il n'y a pas si longtemps, une grave invasion de Criquet pèlerin qui a nécessité la mobilisation d'importants moyens humains et matériels et que, si la lutte a été efficace et rapide, grâce notamment à l'apport de la FAO, à la solidarité internationale et à l'étroite coopération régionale, elle a mis, cependant, à nu des lacunes et des défaillances dans les systèmes de surveillance et de lutte préventive.

A cet effet, il a appelé les Etats membres à une meilleure coordination pour pallier ces lacunes et prémunir la région contre une nouvelle invasion, d'autant plus, que l'actuelle décennie est déclarée par la Communauté mondiale comme étant la décennie de la prévention des catastrophes naturelles.

Monsieur le Ministre a renouvelé son souhait de bienvenue aux participants et réaffirmé la disponibilité de l'Algérie à oeuvrer pour la réussite de la présente Session et pour l'exécution et l'application de ses recommandations.

Par la suite, Monsieur Abderrahmane HAFRAOUI a, au nom du Directeur Général de la FAO, remercié le Gouvernement de l'Algérie d'avoir bien voulu organiser, au cours de cette année, les réunions du Comité Exécutif et celle de la Commission. Il

a souhaité la bienvenue aux participants et a fait part de la considération de la FAO à l'égard des pays du Maghreb pour les efforts consentis pour leur participation effective dans la préparation du projet régional de lutte préventive contre le Criquet pèlerin et pour leur entière disposition à le soutenir.

Il a rappelé également le rôle prépondérant de la FAO dans la coordination régionale et internationale des actions et programmes relatifs à la lutte antiacridienne et ce, depuis plus d'un demi siècle. Il a également souligné l'importance des actions communes et la nécessaire coordination entre les Etats pour faire face au fléau acridien.

A ce sujet, le Représentant de la FAO a salué le rôle important et le dynamisme conséquent de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest appelant à son renforcement dans tous les domaines.

A la fin, il a appelé les Etats membres à redoubler de vigilance en dépit de l'accalmie actuelle pour éviter à la région toute résurgence du fléau.

Il a souhaité plein succès aux travaux de la présente session.

De son côté, Monsieur Abdelaziz ARIFI, Président en exercice de la CLCPANO, a remercié le Gouvernement de l'Algérie en sa qualité de pays hôte, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité accordée à tous les participants à cette Session. Il a félicité la Commission pour ses activités soutenues et diversifiées dans tous les domaines de la lutte antiacridienne notamment les prospections, la lutte et la formation.

Il a attiré l'attention des participants sur la nécessité de maintenir la vigilance dans la région en vue de faire face à tout éventuel développement de l'activité acridienne.

Il a enfin remercié la FAO, les institutions et les pays donateurs de l'assistance fournie et à fournir à la région.

ORGANISATION DE LA SESSION

Conformément aux dispositions prises lors des Sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son Comité Exécutif en séances communes pour l'étude de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

BUREAU

Président : Mr. Abdelkader BENABDI (Algérie)
Vice-Président : Mr. Mohamed Taïeb BEL-HADJ (Tunisie)

COMITE DE REDACTION

La rédaction du rapport a été confiée à un Comité composé d'un Délégué de chaque Etat membre, du Secrétariat de la Commission et du Représentant du Directeur Général de la FAO.

PARTICIPANTS A LA SESSION

Ont participé à la Session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les Délégués des Etats membres de la Commission, le Représentant du Directeur Général de la FAO, le Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Moyen-Orient et le Représentant de la GTZ à la réunion dont les noms suivent:

ALGERIE

- Mr. Abdelkader BENABDI, Sous-Directeur de la Protection des Végétaux / DSVF - Ministère de l'Agriculture , Alger.
- Mr. Embarek GUENDEZ, Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux, Av. Frères OUADDAK, B.P. 80 , El-Harrach, Alger.
- Mr. Tahar NEZZAL, Secrétaire Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux, Av. Frères OUADDAK, B.P.80, El-Harrach, Alger.
- Mr. Abdelghani BENKARA-MOSTEFA, Chef du Département Intervention et Contrôle à l'Institut National de la Protection des Végétaux, Av. Frères OUADDAK , B.P. 80 , El-Harrach, Alger.
- Mr. Bachir CHARA, Ingénieur à l'Institut National de la Protection des Végétaux, Av. Frères OUADDAK , B.P.80, El-Harrach, Alger.
- Mr. Abdelhalim DRIAS, Chef du Service Lutte Antiacridienne à l'Institut National de la Protection des Végétaux, Av. Frères OUADDAK, B.P. 80 , El-Harrach, Alger.
- Mr. Abderrahmane ZAKOUR, Chef de Base Lutte Antiacridienne à l'Institut National de la Protection des Végétaux, B.P.80, El-Harrach, Alger.
- Mr. Mustapha LOUNIS, Chef du Service Agro-Météorologie à l'Institut National de la Protection des Végétaux, Av. Frères OUADDAK, B.P.80, El-Harrach, Alger.
- Mr. Brahim AMBAR, Office National de la Météorologie, Dar El-Beida, Alger.
- Mr. Toufik TEBBAL, Office National de la Météorologie, Dar El-Beida, Alger.
- Mr. Abdelkader OULD ICHIR, Office National de la Météorologie, Dar-El-Beida, Alger.

LIBYE

- Mr. Mustapha-Mohamed ALIESH, Président du Comité National Permanent de lutte Antiacridienne , Aïn-Zara , B.P. 7424 Tripoli, Libye.
- Mr. Faraj-Mohamed KARRA, Membre du Comité National Permanent de lutte Antiacridienne, Aïn-Zara, B.P.7424, Tripoli, Libye.
- Mr. Mustafa-Ali MAATOUG, Membre du Comité National Permanent de lutte Antiacridienne , Aïn-Zara, B.P. 7424 Tripoli, Libye.
- Mr. Ali MAKHZOUM, Représentant des Relations Extérieures, Aïn-Zara, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

MAROC

- Mr. Abdelaziz ARIFI, Directeur de la Protection des Végétaux, Av. de la Victoire, B.P. 1308 Rabat, Maroc.
- Mr. Thami BEN HALIMA, Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Aït-Melloul, B.P. 125 Inezgane, Maroc.
- Mr. Mohamed Larbi SLASSI, Chef de la Division des Etudes Générales et des Relations Extérieures, Direction de la Météorologie Nationale, B.P. 8160 Casablanca 02, Maroc.

TUNISIE

- Mr. Mohamed Taïeb BEL-HADJ, Directeur Général de la Production Agricole, Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary, Tunis, Tunisie.
- Mr. Hasnaoui ZAÏDI, Sous-Directeur de la Défense des Cultures, D.G.P.A, Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary, Tunis, Tunisie.
- Mr. Fayçal BEN DAKHLIA, Division Agro-Météorologique , Institut National de la Météorologie, B.P. 156, Tunis-Carthage, Tunisie.

MAURITANIE

- Mr. Mamadou M'BARE BA, Conseiller, Chargé des Affaires Economiques et Commerciales à l'Ambassade de la Mauritanie à Alger.
- Mr. Yelly GANDEGA , Représentant de l'Agro-Météorologie, Ministère du Développement Rural, Nouakchott, Mauritanie.

F.A.O.

- Mr. Abderrahmane HAFRAOUI, Fonctionnaire Principal, Groupe Acridiens, Autres Migrateurs Nuisibles et Opérations d'Urgence, Division AGP /FAO, Rome , Italie.

- Mr. Nézil MAHJOUB, Fonctionnaire Régional FAO et Secrétaire de la C.L.C.P.A.N.O. , C/O PNUD B.P. 823 , Alger.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU MOYEN-ORIENT

- Mr. Mamdouh-Mahmoud YAHIA ZOHEIR, Directeur Général, Locust Agro-Aviation Département, Minister of Agriculture, Dokki Cairo, Egypt, Président en exercice de la Commission, Tél: 3488974.

NIGER

- Mr. Ibrahima HAMZA, Directeur National de la Météorologie, Niamey, Niger.

G.T.Z.

- Mr. Volkhart LEFFLER, Chef du Projet G.T.Z. Lutte Préventive contre le Criquet pélerin , Direction de l'Agriculture, Ministère du Développement Rural, C/O 972 Nouakchott, Mauritanie.

ORDRE DU JOUR

- 1 . Ouverture de la session,
- 2 . Election du Président et du Vice-Président,
- 3 . Adoption de l'ordre du jour,
- 4 . Eléction du Comité de rédaction,
- 5 . Situation acridienne d'Octobre 1991 à Octobre 1992 et prévisions pour fin 1992 - début 1993,
- 6 . Compte rendu du Président de la Commission sur ses activités,
- 7 . Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la dix-septième Session,
- 8 . Discussion et adoption du rapport du Comité Exécutif établi lors de la réunion tenue à Alger du 24 au 29 Avril 1992,
- 9 . Evaluation de l'activité de la Force Maghrébine en 1992 et plan d'action pour 1992 - 1993,
10. Recherches :
 - Projet conjoint Commission-Université Paris-Sud/ Orsay,
 - Autres projets,
11. Formation :
 - Projet de la Commission
 - Autres projets,
12. Météorologie,
13. Coopération (OCLALAV et autres),
14. Projet inter-régional de lutte préventive contre le Criquet pélerin,
15. Situation des pesticides disponibles dans la région au niveau des services de la lutte antiacridienne,
16. Consultation sur les sautériaux,
17. Comptes annuels pour 1991 et 1992 et programmes de travail et budgets pour 1993 et 1994,
18. Questions diverses : Participation d'autres Observateurs,
19. Date et lieu de la prochaine Session,
20. Adoption du rapport.

RESUME DES DEBATS

1. SITUATION DU CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST ET DANS LE RESTE DE L'AIRE D'HABITAT PERMANENT DURANT LA PERIODE D'OCTOBRE 1991 A OCTOBRE 1992 ET PREVISIONS

1.1. Situation acridienne

L'exposé du Secrétariat de la Commission sur la situation acridienne qui a prévalu en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin d'Octobre 1991 à Octobre 1992 et les communications des Délégués des Etats membres et du Représentant du Directeur Général de la FAO font ressortir les faits notables suivants :

En Algérie :

La lutte contre les populations acridiennes, localisées au cours du 3ème trimestre 1991, s'est poursuivie en Octobre 1991 et a touché 600 hectares; ce qui porte la superficie totale traitée en 1991 en Algérie à 1665 hectares.

Au cours de l'année 1992, les prospections effectuées du 18 Février au 28 Mars dans les régions de Tindouf et du 20 Avril au 15 Mai au Sahara Central ont mis en évidence trois foyers, s'étendant sur 1005 hectares de larves mélangées à des ailés avec des densités de 10 à 50 ind/m², dans les Oueds Botha et Abadégha. Quelques ailés épars ont été également signalés dans deux autres localités.

Les traitements effectués au cours de cette période hiverno-printanière ont porté sur 905 hectares.

En Libye

Des traitements ont été effectués en Novembre 1991 contre:

- des populations dispersées de Criquet pèlerin dans la région de Ghat sur une superficie de 200 hectares;
- un mélange de Criquet pèlerin et de Criquet migrateur africain dans le périmètre agricole de Sarir (27.45N - 22.00E) sur une superficie de 3.270 hectares.

En 1992, seuls des individus épars de Criquet pèlerin (1 à 3 ailés au Km²) ont été observés dans les régions de Nalut et de Ghat en période hiverno-printanière et cela malgré l'existence de conditions écologiques favorables dans les régions précitées ainsi que celles de Ghadames et de la Hamada El-Hamra.

En Août 1992, une infestation de Criquet pélerin mélangé à du Criquet migrateur africain avec des densités respectives de 10 ind/ha et 50 à 70 ind/m² a été localisée dans le périmètre de Sarir, (27.45N - 22.00E). Les traitements effectués sur ces populations acridiennes ont porté sur 1.050 ha.

Au Maroc

En dépit des conditions écologiques très favorables qui ont prévalu dans le Sud du pays au cours du 3ème trimestre 1991, l'activité du Criquet pélerin est demeurée calme; seul un ailé immature a été capturé dans la région de Figuig (Hammam: 32°15N-01°13W).

Les prospections effectuées de fin Avril au 12 Mai 1992 au Sud du Royaume n'ont mis en évidence que des ailés immatures épars en mélange avec des larves de 4ème et 5ème stades de couleur verte répartis dans des micro-stations (35 ailés à Dakhla, 3 à Laâyoune et 6 larves à Dakhla).

En Mauritanie

L'activité acridienne a été soutenue tout au long de la période considérée.

En Novembre 1991, des effectifs importants de Criquet pélerin ont été signalés dans le Nord-Est du Trarza, le Sud de l'Adrar et de l'Inchiri. Le foyer le plus important a été observé le 16.11.1991 à Amleil (19°28N - 13°44W) sur une superficie de 5.000 hectares avec une densité de 833 individus (ailés et larves) par hectare.

Entre le 10 Avril et le 10 Juin 1992, 20 foyers de Criquet pélerin ont été signalés dans l'Inchiri et l'Adrar dont 11, s'étendant sur 2.991 hectares, présentaient des densités justifiant des traitements.

Les opérations de lutte entreprises contre ces pullulations ont porté sur 825 hectares.

Du 28 Juin au 2 Juillet 1992, trois (3) foyers d'ailés matures couvrant 95 hectares avec des densités de 1 à 4 ind/m² ont été localisés dans la région d'Akjoujt et à côté de Ouaddane.

A la même période, les éleveurs de la région de Ouaddane ont signalé le passage d'un essaim se dirigeant vers le Sud/Sud-Est.

Les prospections effectuées dans les zones de reproduction estivale (Trarza, Brakna, Tagant, les deux Hodhs) n'ont révélé, jusqu'au 22 Septembre 1992, que des ailés très dispersés dans une végétation verte et abondante.

Le 23 Septembre 1992, des populations de solitaires et de transiens congregans ont été localisées sur 8.000 hectares avec des densités de 1.250 ailés par hectare à Tourine (18°23N 12°51 W).

Au cours de la deuxième décade d'Octobre 1992, plusieurs foyers de larves solitaires et transiens congregans et d'ailés ont été observés dans le Trarza. La densité la plus importante observée est de l'ordre de 4.000 larves par hectare disséminées dans une végétation dominée par le Tribulus.

La superficie totale traitée au 20.10.1992 est de 6.750 ha.

En Tunisie

Malgré les excellentes conditions écologiques qui ont prévalu pendant toute la période de reproduction hiverno-printanière au Sud du pays, l'activité acridienne est demeurée calme.

Il y a lieu, toutefois, de noter l'observation d'ailés épars dans la région de Tataouine et la capture d'un ailé immature à Zarzis, pendant la première semaine d'Avril 1992.

Quelques ailés ont été également signalés à la même période dans l'Oued Semna (32.15 N - 10.22 E) et à Grarat Sabeur (31.28 N - 09.12 E).

En Afrique de l'Ouest

Les seules informations acridiennes disponibles, pour la période considérée, remontent à Décembre 1991 et concernent le Niger où 5.500 hectares ont été signalés dans le Tamesna et l'Aïr avec des densités de 1.000 ind/ha sur 500 hectares et 3 à 4 ind/m² sur 5.000 hectares. Depuis, aucune signalisation n'est parvenue en raison de l'insécurité qui persiste dans les aires grégariques situées au Nord du Mali et au Nord du Niger.

Il y a lieu, cependant, de noter les fortes présomptions qui ressortent des données pluviométriques et des cartes d'indices de végétation disponibles, sur l'existence de conditions écologiques favorables à l'activité du Criquet pèlerin au Sud et à l'Ouest de l'Aïr, dans la partie méridionale du Tamesna et le Sud/Sud-Est de l'Adrar des Iforas.

En Afrique de l'Est

Seul le Soudan a fait des signalisations acridiennes. Les prospections effectuées dans ce pays, du 17 Décembre 1991 au 13 Janvier 1992, ont révélé la présence d'ailés matures et immatures sur une superficie de 3.402 hectares avec des densités allant de 480 à 4.800 ind/ha dans le Delta du Tokar.

Au cours du mois de Mars 1992, d'autres populations d'ailés matures et immatures de Criquet pélerin ont été localisées dans le Delta du tokar à des densités allant jusqu'à 1.080 ailés/ha. Une infestation, sur une superficie de 700 hectares à des densités moyennes à fortes, de Criquet pélerin en mélange avec Locusts migratoria migratorioides, a été localisée dans la partie centrale des côtes de la Mer Rouge. Des opérations de lutte ont été menées contre cette infestation et ont porté au 26 Mars 1992 sur 500 hectares.

Une information, émanant de la Représentation de la FAO au Soudan, a fait état en septembre 1992 d'une infestation très importante par des acridiens dans les régions se trouvant au Sud du Darfour. Après vérification, il s'est avéré qu'il s'agissait, en réalité, du Criquet arboricole.

Au Moyen-Orient

Aucune activité acridienne n'a été signalée dans les pays du Moyen-Orient d'Octobre 1991 à fin Janvier 1992.

En Février 1992, des ailés épars étaient signalés sur les côtes de la Mer Rouge au Sud de l'Egypte.

Le 27 du même mois, un essaim a été signalé près de Jizan dans le Sud du Tihama de l'Arabie Saoudite et, deux jours plus tard, un petit essaim mature était signalé à 100 Km plus au Sud, au Nord du Tihama du Yemen; toutefois, cette dernière signalisation n'a pas été confirmée.

En Juin 1992, une prospection effectuée à Dhahban (21.55N-39.08E) en Arabie Saoudite a permis la localisation de groupes d'adultes et de larves sur 6 Km² à une densité de 5.000 ind/ha. La superficie infestée a été entièrement traitée.

En Asie du Sud-Ouest

En Asie du Sud-Ouest, l'activité acridienne a été caractérisée par la présence de populations acridienne éparses principalement au Pakistan et en Inde pendant les périodes de reproductions hiverno-printanière et estivale.

Au Pakistan, des ailés épars étaient signalés dès le mois de Mars 1992 au Mékran (Balushistan) à la densité de 900 ind/Km². Ces populations se sont dispersées à la fin de la période de reproduction printanière. Le maximum des densités relevées dans le Balushistan le 10 Mai 1992 se situait à 300 ind/Km².

A la suite de l'amélioration des conditions écologiques, dans les zones de reproduction estivale, des ailés solitaires, en nombre réduit, ont été observés dans plusieurs localités des districts de Tharparkar, de Lasbella et du Cholistan, à des

densités atteignant un maximum de 600 ailés par Km². En Août et durant la première quinzaine de Septembre 1992, les densités, dans les mêmes localités, ont légèrement augmenté et atteint, dans le Cholistan, le maximum de 750 ailés au Km².

En Inde, la situation acridienne a été signalée calme, durant toute la période considérée. Toutefois, il faut noter l'observation, au printemps et surtout en été 1992, dans plusieurs localités du Rajasthan, d'ailés à de faibles densités.

1.2. Prévisions

Les populations acridiennes présentes actuellement au niveau de la zone de reproduction estivale, sont relativement élevées et risquent de connaître, avant la fin de l'année 1992, un accroissement plus ou moins important en fonction de la poursuite ou de l'arrêt des pluies. Les populations issues de ces reproductions ne tarderont pas à atteindre progressivement les zones de multiplication hiverno-printanière et de constituer, en cas de succès de cette multiplication, une menace l'été prochain, pour les zones de reproduction estivale et partant pour toute l'aire d'invasion avant la fin de l'année prochaine.

Il est de la plus haute importance, pour le maintien de la rémission, que des soins particuliers soient apportés à la surveillance et à la lutte contre le criquet pèlerin, dans les zones de reproduction hiverno-printanière se trouvant en Afrique du Nord-Ouest, autour de la Mer Rouge et du golfe d'Aden et le long des plaines côtières du Pakistan et de l'Iran.

Après examen de la situation du Criquet pèlerin qui a prévalu d'Octobre 1991 à Octobre 1992, et au vu des prévisions sur l'évolution probable de l'activité acridienne, la Commission recommande :

- la poursuite des prospections et des opérations de lutte actuellement menées en Mauritanie jusqu'à maîtrise de la situation;

- le renforcement de la surveillance dans les zones de reproduction hiverno-printanière des pays de la région maghrébine. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire que les zones grégarigènes du Nord du Mali et du Niger n'ont pas été prospectées.

La Commission s'inquiète vivement de l'absence de prospections au Nord du Mali, du Niger et dans d'autres régions grégarigènes notamment celles de l'Ethiopie et de la Somalie et relève que cette situation demeure préoccupante pour la région.

Par ailleurs, la Commission réitère ses précédentes recommandations relatives à la circulation de l'information entre les Pays membres, les Organisations régionales et la FAO.

2. COMPTE RENDU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR SES ACTIVITES

Conformément aux recommandations de la 17ème Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest tenue à Rabat du 30/9 au 04/10/1991, notamment celles formulées dans les points 3 et 10 du rapport, Mr. Abdelaziz ARIFI, Président de cette Session, a entrepris les actions suivantes:

- faire parvenir au Directeur Général de la FAO les remarques et recommandations de la 17ème Session au sujet du projet lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest;

- présenter les décisions et recommandations de la 17ème Session à Mr. PAPASOLOMONTOS, Directeur de la Division AGP, et ce, lors d'une mission effectuée spécialement à cet effet au Siège de la FAO à Rome.

Au cours de la réunion tenue le 21.02.1992 au Bureau de Mr. PAPASOLOMONTOS et à laquelle ont participé également MM. ROFFEY, HAFRAOUI, MAHJOUB, SINACEUR et BEN HALIMA, et après que Mr. ARIFI ait présenté toutes les décisions et recommandations de la 17ème Session, Mr. PAPASOLOMONTOS a fait part de ce qui suit :

- la FAO et son Directeur Général accordent une grande importance à la lutte antiacridienne;

- le financement des prospections printanières projetées en Mauritanie est assuré;

- pour les prospections estivales prévues dans le cadre de la Force Maghrébine d'Intervention, la FAO a préparé un programme à court terme qu'elle a déjà soumis aux donateurs;

- au sujet de la formation, il a souligné que celle de haut niveau doit avoir un caractère prioritaire. Il faut trouver les moyens pour former les cadres nécessaires et ceux permettant de les maintenir au service de la lutte antiacridienne. Il a, toutefois, précisé que les fonds nécessaires à la réalisation de cet objectif sont difficiles à trouver ;

- concernant le "projet recherche", présenté au Comité Scientifique Consultatif (SAC) conjointement par la CLCPANO et l'Université Paris XI d'Orsay, il a fait savoir aux participants qu'il est en très bonne voie;

- enfin, il a informé le Président, au sujet du Projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, que la FAO a préparé une autre version du projet qu'elle vient de soumettre à la Division de la FAO spécialisée dans la recherche de financement pour les projets. Il a demandé à Mr. HAFRAOUI d'arrêter cette procédure, de remettre une copie du projet au Président, et de convoquer un Comité ad hoc regroupant les représentants des deux sous-régions pour en élaborer la version définitive.

Après cette entrevue avec Mr. PAPASOLOMONTOS, Mr. ARIFI et les autres participants ont rapidement examiné le document du Projet en question et formulé quelques remarques qu'ils ont soumises à la FAO.

Le Président de la Commission a également participé, en compagnie du Secrétaire de la Commission au Conseil des Ministres de l'OCLALAV tenu à Cotonou (Bénin) en Septembre 1992. Cette participation a permis de mieux s'informer sur la situation acridienne de la sous-région sahélienne et des difficultés rencontrées par l'OCLALAV.

Au cours de cette Session du Conseil, le programme cadre de coopération entre la Commission et l'OCLALAV a été discuté et adopté.

3. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 17EME SESSION

Le Secrétaire de la Commission a présenté le rapport d'activités du Secrétariat relatif à la période allant d'Octobre 1991 à Octobre 1992. Ce rapport comprend trois volets :

- la question des activités courantes du Secrétariat sur les plans technique, administratif et financier;
- la préparation des réunions du Comité Exécutif et de la Commission;
- le suivi de l'exécution des décisions et des recommandations de la Commission.

Après avoir écouté avec beaucoup d'attention le rapport et procédé à sa discussion, la Commission a décidé d'opter pour une nouvelle forme de présentation du rapport qui doit comprendre deux chapitres distincts :

- le premier traitant des activités courantes du Secrétariat;
- le deuxième se rapportant à l'exécution des décisions et recommandations de la Commission. A ce niveau, un état exhaustif sera dressé par le Secrétariat sur l'avancement de l'exécution des décisions et recommandations arrêtées par la Commission lors de sa précédente Session.

Les recommandations non réalisées à la date de la prochaine Session doivent faire l'objet de points spécifiques à inscrire à l'ordre du jour de ladite Session.

4 . DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE EXECUTIF REUNI A ALGER DU 24 AU 29 AVRIL 1992

Le rapport de la réunion du Comité Exécutif (Alger du 24 au 29.4.1992), parvenu en Mai 1992 aux Pays membres, a été brièvement présenté aux participants de la présente Session de la Commission qui l'ont adopté. Ce rapport figure à l'annexe N°I.

La proposition faite par le Comité Exécutif, au sujet de la participation aux Sessions de la Commission de certains pays et organismes donateurs, a été acceptée et sera traitée dans le point "questions diverses" de l'ordre du jour.

5 . EVALUATION DE L'ACTIVITE DE LA FORCE MAGHREBINE D'INTERVENTION EN 1992 ET PLAN D'ACTION POUR 1992-1993

L'état d'avancement de l'activité de la Force Maghrébine d'Intervention (FMI), les difficultés rencontrées, et les propositions d'amélioration à apporter ont été présentés par le Secrétaire de la Commission et peuvent être résumés comme suit:

Le programme d'activités de la F.M.I. pour les années 1992 et 1993 adopté lors de la 17ème Session de la Commission tenue à Rabat du 30 septembre au 4 octobre 1991, a été légèrement réajusté par le Comité Exécutif à sa réunion tenue à Alger du 24 au 29 Avril 1992 en prévoyant une provision de crédits pour l'achat de pièces de rechange, l'entretien et la maintenance des moyens d'intervention de la F.M.I.

L'établissement d'un programme pour les années 1992 et 1993 a été fait dans le but de permettre à la F.A.O. de mobiliser suffisamment à l'avance les moyens financiers nécessaires à la réalisation des opérations prévues et par conséquent, faire de la F.M.I. un outil opérationnel et efficace.

En matière d'exécution du programme 1992, il y'a lieu de noter que les actions prévues au Niger et au Mali n'ont pu se concrétiser vu que ces 2 pays n'étaient pas disposés à accueillir les équipes de la F.M.I. pour des raisons de sécurité.

Par contre, pour les actions prévues en Mauritanie, les moyens financiers mobilisés par la F.A.O. n'ont permis que l'exécution du programme printanier et 50 % de celui établi pour la période de reproduction estivale en ce qui concerne au moins le nombre d'équipes déployées (3 équipes seulement engagées au lieu de 6 programmées).

En outre, les moyens financiers destinés à l'achat de pièces de rechange n'ont pu être mobilisés.

L'insuffisance des moyens financiers alloués à la Force Maghrébine se traduit par :

- une couverture partielle des zones à prospecter, ce qui ne permet pas d'assurer un contrôle total de l'activité acridienne dans ces zones.

- le manque d'entretien du parc roulant de la F.M.I. risque, à court terme, de paralyser celle-ci.

En dépit des difficultés précitées, la F.M.I. a permis de prospector aussi bien en période de reproduction printanière qu'estivale de larges aires grégarigènes où des conditions écologiques favorables ont été observées, et où des populations de larves et d'adultes à des densités parfois élevées ont été localisées et traitées (voir situation acridienne).

A la lumière de ce qui précède, et après discussion, la Commission :

- a manifesté sa satisfaction quant à l'exécution du plan d'activités de la F.M.I. qui lui a permis de disposer d'informations assez précises sur l'évolution de la situation du Criquet pélerin en Mauritanie;

- a remercié la F.A.O. pour les efforts déployés dans le cadre du financement du programme d'activités de la F.M.I.;

- attire l'attention des Pays membres sur la nécessité de procéder à un choix plus rigoureux des prospecteurs à affecter à la F.M.I.

Par ailleurs, et en raison de la situation acridienne préoccupante que connaît la Mauritanie en cette fin d'Octobre 1992, la Commission a sollicité du Représentant de la F.A.O. à la réunion d'intervenir, en marge de la présente Session, pour débloquer les fonds nécessaires à la poursuite de la mission de la F.M.I. jusqu'à maîtrise de la situation. Cette requête a été, en effet, exécutée par la F.A.O./ Siège à la satisfaction des participants.

Quant au plan d'action prévu pour 1993, la Commission demande à la F.A.O. de mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation de ce plan dans son intégralité y compris les frais d'entretien des véhicules.

Consciente de certaines difficultés rencontrées par la F.A.O. dans la recherche des financements destinés au fonctionnement de la F.M.I, la Commission a recommandé :

- la préparation d'un document résumant les activités de la F.M.I. depuis sa création, les résultats obtenus, les contraintes entravant la réalisation de la totalité des activités programmées et les besoins pour la poursuite de l'action de la F.M.I.;

- la transmission de ce document à la F.A.O. qui le fera parvenir aux donateurs pour les mieux sensibiliser aux objectifs et au rôle de la F.M.I. dans la lutte préventive.

A ce propos, le Représentant de la G.T.Z. qui était présent à la réunion et qui a informé les participants de l'action menée par son organisme sur la lutte préventive en Mauritanie, a été sollicité par la Commission pour intervenir auprès de la G.T.Z./Siège afin de contribuer au financement des activités de la F.M.I.. Le Représentant de la G.T.Z. a pris note de cette requête et a promis de la faire parvenir aux responsables de son institution.

6 . RECHERCHES

6.1. - Projet conjoint Commission-Université Paris-Sud/Orsay

Le Représentant de la FAO à la réunion a informé les participants que la version du projet recherches, reformulée à la lumière des observations faites par le Comité Scientifique Consultatif (SAC), a été présentée à ce dernier en juin 1992. Après l'avoir examinée, le SAC a de nouveau demandé sa reformulation en améliorant le fond et en revoyant le financement.

En outre, il a porté, à la connaissance des participants, que le Laboratoire d'Orsay a fait parvenir à la 17ème Session du SAC, tenue en Septembre 1992, un autre projet préparé en collaboration avec le NRI. Ce nouveau projet a été rejeté par le SAC.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission a demandé au Secrétariat de prendre contact avec le Laboratoire d'Orsay pour avoir plus de précisions sur les remarques du SAC et sur la disposition de ce Laboratoire à reprendre le projet Commission/Orsay en vue de le représenter au SAC.

Par ailleurs, la Commission adhère pleinement aux recommandations formulées, au sujet des activités du SAC, par la 32ème Session du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) notamment celle insistant sur l'implication des institutions des pays affectés par le Criquet pèlerin. Elle attire aussi l'attention sur la nécessité de développer les recherches sur le terrain dans les aires de reproduction du Criquet pèlerin.

D'un autre côté, la Commission a recommandé l'exploration d'autres voies de financement pour les projets de recherches concernant la région.

6.2. - Autres projets

Le Président sortant a fait savoir aux participants que le "Natural Resources Institute" (NRI) dispose d'un projet ayant pour but l'étude du vol d'ailes solitaires à l'aide d'un nouveau type de radar, projet dont le financement est déjà assuré. il a précisé que le NRI souhaiterait réaliser ce projet en Mauritanie.

La Commission a pris note de cette nouvelle approche du NRI pouvant contribuer à une meilleure connaissance des déplacements d'ailés solitaires.

Elle propose à cet institut de prendre attache avec les Autorités Mauritanienne pour le projet en question.

7 . FORMATION

7.1. Projet de la Commission

Le Représentant de la FAO à la réunion a informé la Commission des démarches entreprises par l'Organisation en vue de rechercher le financement du Projet de la Commission sur la formation. il a précisé à cet effet que la Banque Africaine pour le Développement serait disposée à financer uniquement les formations de courte et de moyenne durées. La Communauté Economique Européenne, approchée de façon informelle à ce sujet, préférerait une coopération bilatérale dans ce domaine.

La Commission a été également informée que la GTZ s'intéresserait à la formation de courte et de moyenne durées.

Eu égard à ces informations, la Commission demande à la FAO de poursuivre les démarches déjà entreprises. Les Pays membres et le Secrétariat sont appelés à appuyer parallèlement ce projet auprès des donateurs potentiels.

7.2. - Autres formations

- L'Atelier sous-régional sur les prospections et les traitements en lutte antiacridienne, prévu dans le cadre du projet GCP/INT/517/BEL, sera réalisé en Mauritanie vers le mois d'Avril 1993 au lieu de Janvier - Février de la même année. Un spécialiste de la sous-région, Mr. Saïd GHAOUT, a été désigné par la Commission, pour la représenter, en qualité d'observateur, à l'Atelier similaire qui aura lieu à Niamey (Niger) en Novembre 1992. Cette participation lui permettra de mieux adapter le programme de formation du stage prévu à Nouakchott aux besoins de la région (voir rapport du Comité Exécutif).

- Il y a lieu de signaler, à propos de la formation, que la GTZ a déjà pris des contacts avec le Centre National de Lutte Antiacridienne d'Aït-Melloul pour y effectuer, dans le cadre du projet bilatéral GTZ / Mauritanie, un stage de courte durée au profit de deux Techniciens Mauritaniens.

8 . METEOROLOGIE

A la suite des recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif, le Secrétariat a réuni à l'occasion de la tenue de la 18ème Session de la Commission, un groupe

consultatif composé de météorologistes de la région pour finaliser le projet relatif à l'installation, au niveau des zones grégariennes de la région occidentale (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest) de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin, d'un réseau de stations météorologiques automatiques.

Les travaux du groupe consultatif ont porté essentiellement sur l'examen de l'avant-projet préparé par le Secrétariat et l'établissement de la version finale du projet.

Le groupe a noté avec satisfaction la qualité du travail présenté et l'intérêt des principaux points composants le document. Quelques modifications ont été, toutefois, apportées à ce document dans le but de donner au projet toute sa dynamique et sa dimension régionale.

Après adoption de la version finale du projet (Annexe N°II) telle qu'elle a été proposée par le Groupe consultatif, la Commission a demandé au Secrétariat et à l'O.C.LA.LAV. de le transmettre à la FAO, à l'OMM et aux donateurs potentiels en vue de lui trouver des sources de financement.

9 . COOPERATION

9.1. - Programme cadre de coopération avec l'O.C.LA.LAV

La Commission a été informée par son Président et son Secrétaire que le Conseil des Ministres de l'OCLALAV a approuvé à l'unanimité le Programme cadre CLCPANO/OCLALAV lors de sa 26ème Session tenue à Cotonou (Bénin) du 1er au 5 Septembre 1992.

Les modalités d'application de ce programme seront arrêtées par le Comité Exécutif à sa prochaine réunion.

9.2. - Autres activités

La Commission se félicite de la participation aux travaux de la présente Session du Président de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin au Moyen-Orient.

Cette participation répond à la volonté commune des deux Organisations régionales à développer la coopération dans tous les domaines ayant trait à la lutte antiacridienne. Un programme d'activités sera élaboré par le Comité Exécutif lors de sa prochaine réunion.

Dans un premier temps, il a été convenu de procéder à des échanges d'experts entre les deux régions et d'organiser des prospections conjointes entre la Libye et l'Egypte.

La Commission demande, sur la base des recommandations de la 32ème Session du DLCC, le financement de ces activités sur le fonds international 9161.

10. PROJET INTER-REGIONAL DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

En Application de la recommandation de la Commission faite lors de la 17ème Session tenue à Rabat du 30/9 au 4/10/1991 relative au projet inter-régional de lutte préventive contre le Criquet pélerin et suite aux démarches entreprises par le Président sortant auprès de la FAO à ce sujet, un comité ad-hoc s'est réuni à Rome du 14 au 17.9.1992 pour reformuler ce projet.

Le Représentant de la Commission à ce comité a fait part aux participants des grandes lignes de la formulation finale du projet, tout en précisant que celle-ci a tenu compte des recommandations du Comité Exécutif (Alger, 24-29/4/1992) concernant ce projet.

La Commission a été également informée que le Comité FAO de lutte contre le Criquet pélerin (DLCC) a approuvé, lors de sa 32ème Session, la nouvelle version du projet et a demandé à la FAO de le faire parvenir dans les meilleurs délais aux pays concernés et aux donateurs.

La Commission note avec satisfaction les développements intervenus dans la mise au point de ce projet et demande aux Pays membres d'approuver le document final. Elle lance un appel pressant aux donateurs en vue d'en assurer le financement dans les meilleurs délais possibles.

11. SITUATION DES STOCKS DE PESTICIDES

Les stocks de pesticides, accumulés à l'occasion de la lutte antiacridienne et non utilisés à ce jour, correspondent à des produits de différentes natures et sont actuellement disponibles en quantités importantes dans les Pays membres de la Commission.

Les stocks conservés, depuis plusieurs années, dans des conditions difficiles et onéreuses, constituent un danger pour la santé humaine et l'environnement.

Devant cette situation considérée par tous les experts comme préoccupante, les Pays membres de la Commission ont, depuis la Session de Tunis en 1989, lancé un appel à la F.A.O. et à la Communauté internationale pour les aider à trouver une solution définitive à ce problème.

La F.A.O. saisie de la question, a entrepris, notamment depuis la 17ème Session de la Commission tenue à Rabat en 1991, le montage d'un projet inter-régional avec l'aide d'un pays donateur en l'occurrence les Pays-Bas. Ce projet, présenté à la réunion par le Représentant de la F.A.O., a pour buts :

- l'inventaire des méthodes de destruction des

pesticides périmés et l'évaluation de leur impact sur l'environnement;

- l'élaboration de directives techniques sur la destruction et la gestion des stocks de pesticides.

Après examen de la situation des pesticides qui prévaut actuellement dans la région, la Commission constate qu'à ce jour et malgré les efforts déployés par la F.A.O. :

- le problème demeure entièrement posé ;

- le projet "Stockage des pesticides périmés" tel que formulé par la F.A.O. ne semble pas en mesure d'apporter les moyens nécessaires pour une solution définitive au problème posé;

- les stocks de pesticides sont depuis quelques temps en état de détérioration continue et constituent de ce fait un risque réel pour l'environnement.

Au vu de ce constat préoccupant, la Commission recommande avec insistance :

1 - A la F.A.O. :

- de poursuivre ses efforts pour trouver une solution durable à ce problème notamment dans le cadre du Fonds Global pour l'Environnement (G.E.F);

- de préparer un film documentaire sur la situation des stocks des pesticides et le risque qu'ils encourent à la région;

- d'organiser, à son siège à Rome, une réunion regroupant les Institutions spécialisées, les pays concernés, les donateurs et les Organisations impliquées dans la protection de l'environnement. L'objet de la réunion étant de débattre du problème et de préparer un plan d'action;

- de soumettre, pour appréciation, le document relatif au projet "Stockage des pesticides périmés" aux pays concernés par le problème;

- d'associer à l'avenir les pays concernés dans l'élaboration des projets relatifs au sujet en question.

II - Aux Etats membres

- d'accorder toute la priorité et la diligence à cette question en mobilisant les moyens scientifiques, techniques et financiers nécessaires pour la mise en oeuvre d'un plan d'action approprié;

- de constituer un comité permanent d'experts

nationaux pour l'évaluation et le suivi du Dossier Pesticides dans ses différents aspects;

- de tenir une réunion technique annuelle à l'échelle de la région regroupant les experts des différents comités nationaux de pesticides;

- de préparer un dossier exhaustif sur la question à transmettre aux donateurs et ce après concertation entre les Pays membres de la Commission.

12. CONSULTATION SAUTERIAUX

En application des recommandations établies par la Commission et de son Comité Exécutif à ce sujet, lors de leurs dernières réunions, le Secrétariat a informé la Commission que cette consultation sera réalisée en Décembre 1992 en vue de finaliser le projet sur les sautériaux présenté lors de la 17ème Session.

13. COMPTES ANNUELS POUR 1990, 1991 ET 1992- PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 1993 ET 1994

Le Programme de travail, le budget de la Commission, l'état des comptes et la situation des dépenses font l'objet de l'annexe N°II.

La Commission a examiné les comptes pour les années 1990 et 1991 et les a adoptés.

Les dépenses effectuées et les engagements prévus en 1992 ont été approuvés.

Le programme de travail pour 1993 et 1994 a été discuté et retenu. Néanmoins, les rubriques budgétaires correspondantes aux activités projetées doivent être réajustées en fonction des dépenses réellement envisagées notamment pour la formation et les besoins exprimés par les Pays membres (abonnements aux revues).

Les réajustements seront arrêtés par le Comité Exécutif à sa prochaine réunion.

En attendant, la Commission autorise le Secrétariat à procéder aux dépenses nécessaires en 1993 et 1994 tout en tenant compte des remarques faites au cours de la présente Session.

Concernant les arriérés dans le paiement des contributions, il y a lieu de souligner que le montant dû au 31/8/1992 est d'environ 195.000 \$ EU.

La Commission s'inquiète de cet état de fait qui risque d'entraver la réalisation des activités prévues et demande aux

Pays membres de s'acquitter des arriérés de leurs contributions dans les délais les meilleurs.

En outre, la Commission :

- constatant que le montant annuel alloué à la formation de haut niveau est trop élevé, demande au service spécialisé de la FAO de lui fournir un document détaillant les différentes dépenses composant ce montant ;

- demande à la FAO de prendre contact avec les Pays hôtes où se déroule la formation pour la prise en charge des frais afférents à cette formation et exigés par les structures d'accueil;

- souhaite que la sous-région bénéficie d'une des bourses de longue durée dont le DLCC a recommandé le financement sur le fonds fiduciaire 9161;

- demande au Comité Exécutif de se pencher sur le dossier formation et de formuler des propositions à la Commission;

- enregistre avec satisfaction l'assistance fournie par la FAO sur le fonds international en vue de renforcer les activités de la Commission;

- sur la demande de la Délégation marocaine et dans le cadre du renforcement des structures nationales de lutte antiacridienne dans la région, elle autorise le Secrétariat à prendre en charge l'acquisition d'un micro-ordinateur pour les besoins du Centre National de lutte antiacridienne d'Aït-Melloul (Maroc);

14. QUESTIONS DIVERSES

Participation aux Sessions de la Commission à titre d'observateurs, des Pays et Organismes donateurs

Sur proposition du Comité Exécutif (Alger, 24 29/4/1992), la Commission a étudié cette question et examiné la liste suggérée. Elle a approuvé, en plus des observateurs, déjà admis, la participation des Pays et Organismes donateurs ci-après mentionnés par ordre alphabétique :

Pays

- Allemagne
- Canada
- Grande - Bretagne
- Japon
- Luxembourg
- Pays-Bas

Organismes et Institutions

- B.A.D.
- B.A.D.E.A.
- B.I.D.
- C.E.E.
- F.I.D.A.
- P.N.U.D.
- U.S.A.I.D.

La Commission demande à la FAO de prendre les dispositions nécessaires à cet effet, conformément aux règles régissant le sujet, tout en rappelant que les langues de travail de la Commission sont l'Arabe et le français.

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

En raison des contraintes budgétaires d'une part, et de la rémission relative qui prévaut actuellement dans l'aire d'invasion d'autre part, la Commission décide de tenir sa prochaine Session (19ème) en Octobre 1994.

Sur invitation de la Libye, et après son acceptation par la Commission, la 19ème Session aura lieu à Tripoli à la date retenue.

Par ailleurs, la Commission a prévu la prochaine réunion de son Comité Exécutif en Octobre 1993 à Agadir (Maroc).

16. REMERCIEMENTS ET APPRECIATIONS

Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements et leur considération au Gouvernement de l'Algérie pour la tenue de la session à Alger, l'accueil chaleureux, la parfaite organisation, la généreuse hospitalité et les commodités mises à la disposition des délégations. Ils ont remercié le Président pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats.

Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les services rendus par la FAO.

Signification des Sigles
mentionnés dans le rapport

- FAO** : Food and Agriculture Organisation of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).
- GTZ** : Deutsche Gesellschaft Für Technische Zusammenarbeit GMBH (Agence Allemande de Coopération Technique).
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- CLCPANO**: Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest.
- OCLALAV**: Organisation Commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire.
- FMI** : Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin.
- SAC** : Scientific Advisory Committee (Comité Scientifique Consultatif).
- NRI** : Natural Resources Institute (Institut Britanique des Ressources Naturelles).
- OMM** : Organisation Météorologique Mondiale.
- BAD** : La Banque Africaine de Développement.
- CEE** : La Communauté Economique Européenne.
- DLCC** : Desert Locust Control Committe (Le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin).
- GEF** : Global Environmental Funds (Fonds Global pour l'Environnement).
- BADEA** : Banque Arabe de Développement Economique en Afrique.
- BID** : La Banque Islamique de Développement.
- FIDA** : Le Fonds International pour le Développement Agricole.
- USAID** : United States Agency for International Development (Agence International de Développement des Etats Unis d'Amérique).

P R O J E T

I - INTITULE DU PROJET :
EQUIPEMENT EN STATIONS METEOROLOGIQUES AUTOMATIQUES
DES ZONES GREGARIGENES DU CRIQUET PELERIN DE LA
REGION OCCIDENTALE DE L'AIRES D'INVASION.

II - CONTEXE

Le criquet pèlerin a toujours été considéré comme un fléau. Ses invasions périodiques, connues depuis les temps immémoriaux, ont dévasté les campagnes et provoqué la famine dans certains des pays envahis.

La longue période de rémission qui a duré de 1962 à 1986, a laissé croire, un certain moment, à ceux qui n'étaient pas avertis des raisons profondes de ce calme, que le criquet pèlerin a subi dans sa bio-écologie et son comportement des modifications susceptibles d'atténuer son grégarisme et sa capacité de migration.

Malheureusement, l'invasion intervenue subitement, entre 1987 et 1989, a démontré le contraire et a indiqué clairement, par son ampleur et sa soudaineté, qu'aucun changement tangible ne s'est produit dans le processus conduisant à l'apparition du fléau acridien. Les invasions qui se sont manifestées cycliquement depuis des millénaires, continueront à sevir, au gré des périodes favorables à l'activité du criquet pèlerin, avec la même intensité et une gravité accrue en raison de l'extension des aménagements agricoles dans les pays touchés par le fléau et des besoins de plus en plus grands en produits alimentaires de ces pays, si jamais des mesures appropriées de lutte ne sont pas entreprises.

La dernière invasion n'a pu être jugulée qu'au prix d'une lutte acharnée qui a été coûteuse et grave en conséquences pour l'économie des pays envahis, l'homme et son environnement.

III - JUSTIFICATION DU PROJET :

Il est inadmissible de continuer à subir les méfaits directs et indirects des invasions acridiennes alors que des solutions économiques susceptibles de maîtriser le fléau acridien, existent et peuvent être rapidement mises en application.

Il faut d'abord reconnaître que la surveillance de l'activité du criquet pélerin dans toute la zone de rémission s'avère coûteuse et impossible à réaliser d'une façon permanente en raison de l'immensité et du caractère désertique des régions constituant l'habitat permanent de l'insecte et des fluctuations considérables constatées dans son activité saisonnière qui ont entraîné souvent des relachements coupables dans l'accomplissement de cette surveillance.

Il y a lieu ensuite d'admettre, en se basant sur les connaissances acquises récemment sur la bio-écologie du criquet pélerin que celui-ci, à l'instar des autres criquets migrateurs connus, possède des "aires grégarigènes" où se produisent les premières manifestations de concentration et de grégarisation et d'où partent les formations grégaires génératrices des invasions.

La connaissance du rôle joué par les populations acridiennes solitaires dans la formation des essaims et le départ des invasions d'une part et la délimitation progressive des zones à l'intérieur desquelles se trouvent les "aires grégarigènes" d'autre part, ont été le résultat d'un travail de pionnier entrepris en Inde et poursuivi avec acharnement, dans des conditions difficiles et onéreuses dans les pays maghrebins et sahéliens. A titre d'exemple, les équipes de prospection qui surveillaient systématiquement en Algérie, l'ensemble des régions sahariennes depuis 1966, ont parcouru en 1971, 150.000 Km (rapport de la 1ère session de la Commission, 27-30 mars 1972).

Les "aires grégarigènes" du criquet pélerin se situent dans les zones de reproductions hiverno-printanière et estivale des 3 grandes régions composant l'aire d'invasion qui s'étend d'Ouest en Est de l'Océan Atlantique aux confins de l'Himalaya et du Sud au Nord du 10ème au 36ème parallèle et qui sont :

- La région occidentale, regroupant les zones saharo-sahéliennes de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest;
- La région centrale qui couvre les pays de l'Afrique de l'Est et du Moyen Orient;
- La région orientale qui s'étend sur l'Inde, le Pakistan, l'Iran et l'Afghanistan.

En ce qui concerne la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pélerin qui groupe les pays de l'Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest, les "aires grégarigènes" les plus actives ont été localisées approximativement d'une part en Mauritanie du Sud et d'autre part dans un secteur central englobant le Nord du Mali et du Niger et l'extrême Sud de l'Algérie (cf: cartes n° 1, 2, 3 et 4).

Ces données, acquises durement, constituent aujourd'hui, les bases techniques de la lutte préventive préconisée contre le criquet pélerin dont le succès, synonyme de tant de maux pouvant

être épargnés à la partie la plus démunie de la population mondiale, repose, en partie, sur la disponibilité de paramètres météorologiques fiables pouvant assurer l'évaluation et le suivi spatio-temporel du potentiel de reproduction du criquet pélerin prévalant dans les "aires grégarigènes".

Les pluies conditionnent, en effet, par leur intensité et leur distribution dans le temps au niveau des aires grégarigènes, l'ampleur des manifestations acridiennes qui peuvent être soit insignifiantes en cas de déficit pluviométrique, soit importantes au point d'engendrer une situation d'invasion en cas de pluies suffisantes.

Le réseau actuel de stations météorologiques et climatologiques ne couvre qu'une infime partie des aires grégarigènes dans la région occidentale et fonctionne d'une façon intermittente et aléatoire. De ce fait, il est difficile d'espérer réussir la lutte préventive contre le criquet pélerin préconisée et considérée pourtant comme la seule alternative capable d'empêcher le retour des invasions acridiennes.

Pour assurer, en permanence, la surveillance de l'activité acridienne, dans le cadre d'une lutte préventive efficiente, dans des conditions humainement et économiquement supportables et pour une meilleure connaissance de la relation existante entre les facteurs climatiques et les pullulations acridiennes, il est absolument indispensable de doter les zones sahariennes renfermant les aires grégarigènes, d'un réseau météorologique suffisamment dense. La télédétection pourrait apporter le complément d'informations nécessaires à une bonne prévision acridienne (évaluation des pluies sur une vaste échelle et appréciation du couvert végétal).

IV - OBJECTIFS DU PROJET ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE :

Les zones estivales de reproduction et de grégarisation du criquet pélerin situées dans la région occidentale de l'aire d'invasion jouent un rôle prépondérant dans l'apparition des formations grégaires et l'extension des infestations aux zones complémentaires de reproduction hiverno-printanière. Une action énergique au niveau de la surveillance et de la lutte dans les premières zones, mettra les secondes à l'abri des pérégrinations du criquet pélerin.

Il est recherché à travers ce projet de :

- Rendre disponible, d'une manière régulière, au niveau des centres nationaux de la météorologie les données météorologiques sur une bonne partie des aires grégarigènes du criquet pélerin se trouvant dans la région occidentale précédemment définie.

- Asseoir la coopération dans le domaine de l'échange d'informations météorologiques liées au criquet pélerin entre les pays de la région occidentale, les organisations régionales

et internationales afin de permettre à chaque partie de faire des prévisions fiables sur l'évolution de la situation acridienne et de mener une lutte préventive efficace.

La réalisation de ces objectifs passe par la mise en place, dans les zones grégarigènes de la Mauritanie, du Niger, du Mali, du Tchad et de l'Algérie, d'un réseau étoffé de stations automatiques en mesure de fournir, en temps réel, les données météorologiques relevées dans ces zones névralgiques. Conscients de cette nécessité, les pays de l'Afrique du Nord-Ouest ont pris les dispositions nécessaires pour couvrir leurs besoins dans un cadre national. A titre d'exemple, l'enveloppe financière mobilisée, à cet effet, par l'Algérie, s'élève à plus de 2.000.000 \$ EU.

Les investissements financiers consentis par les pays du Maghreb peuvent se révéler vains si on n'étend pas le réseau de stations météorologiques aux autres aires grégarigènes de la région occidentale qui constituent un même ensemble où la surveillance des conditions écologiques doit s'exercer d'une façon permanente.

Le réseau nécessaire comprendra, pour les besoins immédiats de la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la région, trente cinq stations automatiques équipées de balises de transmission satellitaire. Les pays bénéficiaires seront dotés des équipements appropriés pour la réception des données recueillies au niveau de ces stations dont la répartition par pays figure sur la liste et cartes jointes en annexe. Le choix des sites a été fait principalement en fonction de l'intérêt acridologique que ces sites présentent. Il est, néanmoins, sujet, à des modifications en cas de besoin.

Les paramètres météorologiques que les stations doivent enregistrer sont :

- La pluie;
- La température;
- L'humidité relative de l'air;
- La vitesse et la direction du vent;
- La pression atmosphérique pour certaines stations;
- L'humidité du sol et le rayonnement solaire éventuellement.

Les stations automatiques qui seront fournies dans le cadre du projet, aux services nationaux de la météorologie, seront intégrées au réseau météorologique national en vue de son renforcement progressif. En contrepartie, ces derniers s'engageront à communiquer aux Services Nationaux de la lutte antiacridienne, aux Organisations régionales et internationales et aux services de la météorologie ne disposant pas de moyens de réception directe des données, les renseignements requis.

A la fin du projet, les frais d'entretien et de fonctionnement du réseau seront prélevés sur une dotation à prévoir sur le Fonds fiduciaire 9.161 relatif au criquet pèlerin.

V - BENEFICIAIRES CIBLES :

Les bénéficiaires du projet sont les services nationaux de la météorologie et de lutte anti-acridienne de la Mauritanie, du Mali, du Niger et du Tchad qui verront leur réseau de stations météorologiques renforcé et leurs moyens d'investigation en matière de prévision et de lutte contre le criquet pèlerin intensifiés.

Bénéficieront également de ce projet tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest qui abritent des aires grégariennes car le réseau proposé constituera un facteur de rationalisation de leurs actions en matière de lutte préventive contre le criquet pèlerin. Cette rationalisation se traduira par des économies importantes en moyens humains, matériels et financiers.

En outre, ce réseau météorologique permettra aux organisations internationales et régionales traitant du criquet pèlerin (FAO CLCPANO - OCLALAV entre autres) d'obtenir les informations météorologiques nécessaires à l'établissement de prévisions acridiennes fiables et à l'accomplissement de leurs missions de coordination et de développement des activités de recherche et de lutte.

En définitive, et d'une façon générale, c'est la lutte antiacridienne à travers toute l'aire d'invasion qui sera la grande bénéficiaire de ce projet.

VI - EVALUATION FINANCIERE DU PROJET :

La mise en oeuvre de ce projet nécessite, outre l'acquisition des 35 stations préconisées, l'achat d'accessoires et de pièces de rechanges ainsi que des frais d'installation, de gestion et de maintenance de ces stations pendant au moins un an.

La Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad doivent être également dotés chacun d'un système de réception satellitaire (Météosat) et pourront ainsi assurer la fonction de centres de collecte et de traitement des données météorologiques pour leurs besoins respectifs en matière d'assistance à la lutte antiacridienne. Ces centres doivent en outre, diffuser les données recueillies aux autres pays de la région à travers les circuits météorologiques habituels.

Une dotation de crédits doit être également prévue pour la formation des techniciens de la météorologie qui seront chargés de ces activités.

EVALUATION FINANCIERE :

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total</u>
- 35 Stations automatiques avec balises de transmission Météo-Sat pour les pays retenus (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad)	20.000 X35	700.000
- 4 systèmes complets de collecteur de traitements (chaines de transmission systèmes informatiques, logiciels d'application, climatiseurs et infrastructure d'Installation).	153.00 X 4	612.000
- Pièces de rechanges		130.000
- Formation		66.000
- Consultations et réunions		55.000
	TOTAL GENERAL	<u>1.563.000</u>

VII - RESPONSABILITE ET EVALUATION DU PROJET

La FAO à travers la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO) sera responsable du projet et veillera à son exécution en étroite collaboration avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMN), l'Organisation Commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (O.C.LA.LAV.), les pays bénéficiaires et ceux de la région ayant une expérience dans ce domaine, ainsi que le ou les donateurs.

Des réunions entre la FAO/Commission, l'O.C.LA.LAV, l'OMM et les donateurs assureront le suivi, l'évaluation du projet et l'établissement du rapport final. Des dispositions seront prises avant la fin retenue pour le projet en vue d'assurer le maintien en état de fonctionnement du réseau en question sur une base permanente.

LISTE DES STATIONS AUTOMATIQUES PROPOSEES
DANS LE CADRE DU PROJET

I. MAURITANIE

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES

1. TICHIT	18°20N 09°30W
2. NEMA	16°30N 07°18W
3. OUALATA	17°13N 07°00W
4. AIOUN EL ATROUSS	16°40N 09°35W
5. TAMCHAKET	17°30N 11°40W
6. KIFFA	16°38N 11°22W
7. ALEG	17°07N 13°57W
8. BOUTILIMIT	17°30N 14°40W
9. MEDERDRA	16°57N 15°40W
10. MOUDJERIA	17°50N 12°20W
11. TIDJIKJA	18°32N 11°27W
12. KSAR EL-BARKA	18°25N 12°14W

II. MALI

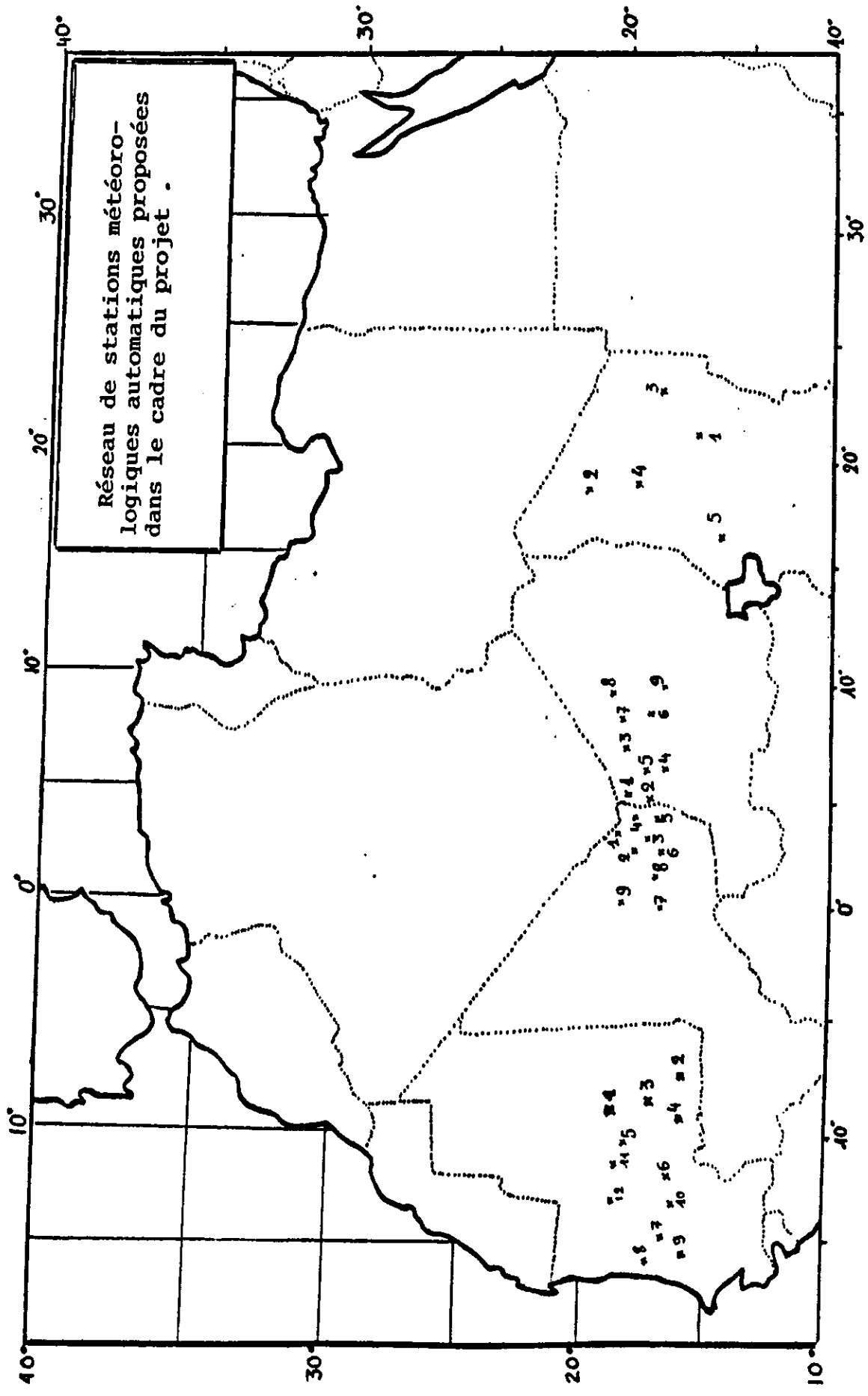
1. BOUGHESSA	19°58N 02°04E
2. ABEIBARA	19°16N 01°50E
3. TIN ESSAKO	18°27N 02°28E
4. AMECHKENCHAR	19°14N 02°40E
5. ANOU MELLEEN	18°03N 04°09E
6. GUELGUET	17°53N 03°10E
7. ANEFIS	18°03N 00°36E
8. IN TEBEZAZ	17°49N 01°53E
9. TIN KAR	19°04N 00°35W

III. NIGER

1. IN ABANGARIT	18°01N 06°02E
2. TIN TELOUST	19°00N 10°00E
3. TAZERZAÏT	18°32N 04°45E
4. IFEROUANE	19°04N 08°25E
5. ARLIT	18°44N 07°23E
6. AGADEZ	17°00N 08°00E
7. IN GOUREN	18°00N 05°20E
8. DJADO	18°58N 06°37E
9. TASSA TAKORET	17°29N 05°28E

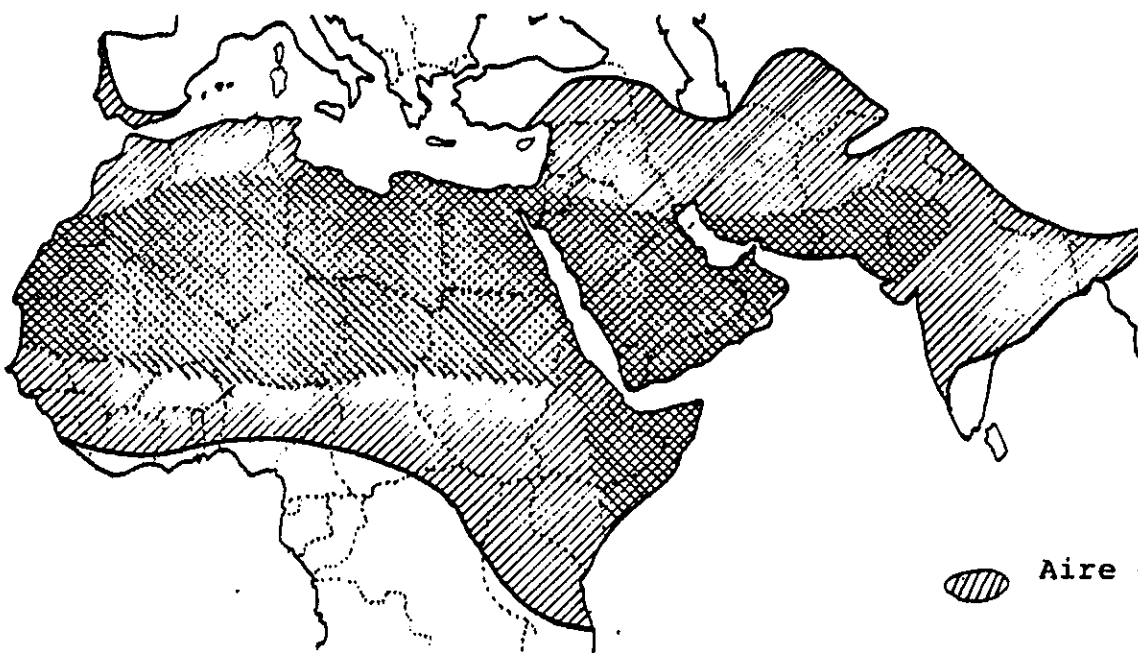
IV . TCHAD


1. KALAIT	16°35N 18°30W
2. BARDAI	21°50N 17°03W
3. FADA	17°02N 22°10W
4. FAYA	18°01N 19°00W
5. MAO	14°01N 15°00W



Réseau de stations météorologiques automatiques proposées dans le cadre du projet .

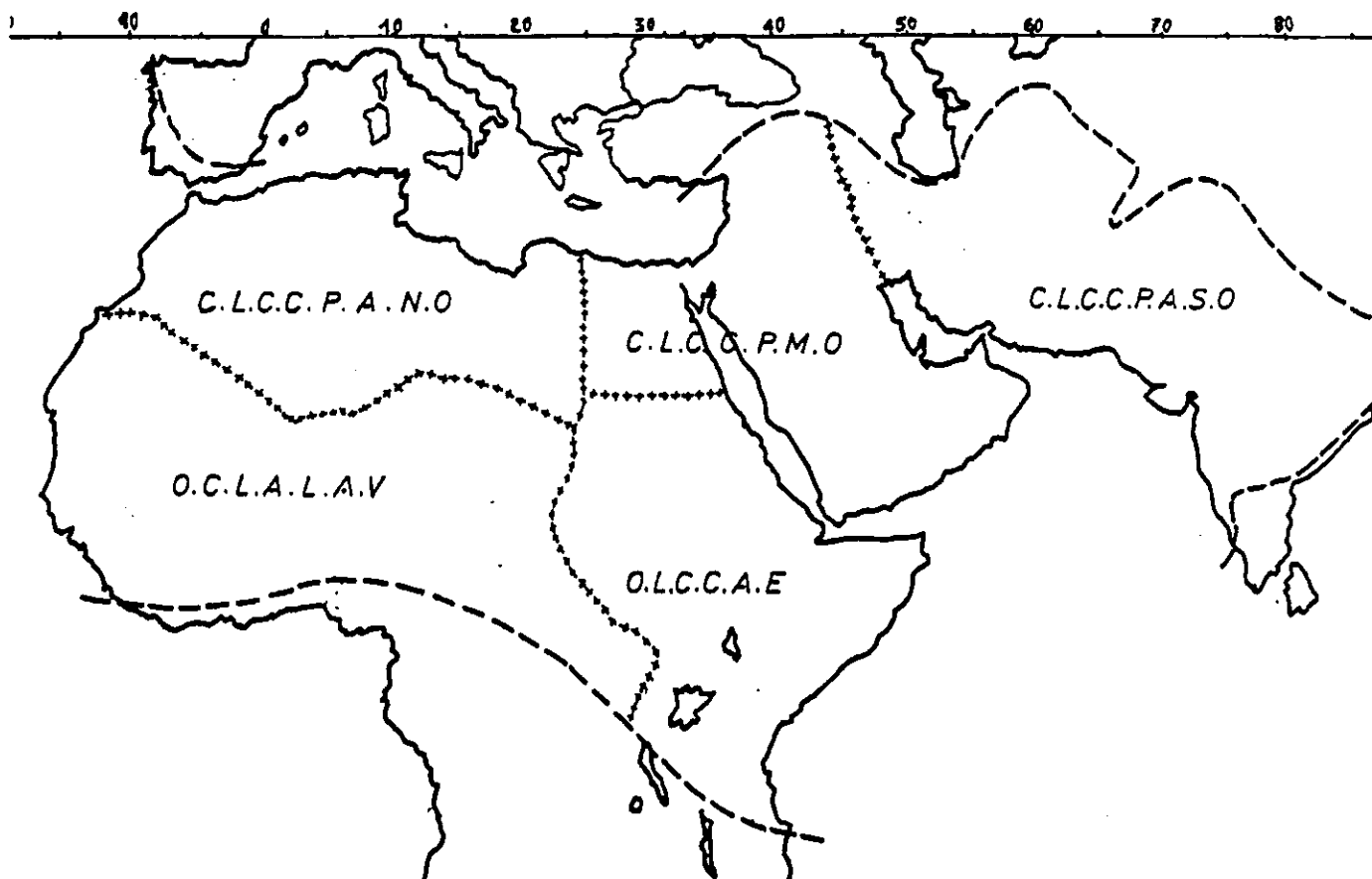
1 2 3 4 5 6 7 8 9
 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19



 Aire d'invasion.

 Aire de rémission.

Cette carte indique d'une part, l'aire maximum qui a été atteinte par le criquet pèlerin durant les invasions acridiennes et d'autre part, celle où des populations solitaires ont été signalées durant les périodes de rémission .



- C.L.C.C.P. A.N.O. : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (Algérie, Libye, Maroc , Tunisie , Mauritanie).
- O.C.L.A.L.A.V. : Organisation Commune de lutte Antiacridienne et de lutte Antiaviaire (Benin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Haute Volta, Mali, Niger , Mauritanie, Sénégal, Tchad) .
- C.L.C.C.P. A.E. : Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan , Tanzanie).
- C.L.C.C.P. M.O. : Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Syrie, Jordanie, République Arabe du Yemen, République Démocratique et Populaire du Yemen, Koweït, Liban, Emirats Arabes Unis, Mascate , Oman, Bahreïn,ect..)
- C.L.C.C.P. A.S.O. : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (Afghanistan, Inde, Iran, Pakistan
- - - - - : Limite de l'aire d'invasion du criquet pèlerin .

Carte n°2



- 1 - Région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin
- 2 - Région centrale
- 3 - Région orientale

Carte n° 3



Extension des zones où s'est manifestée une activité acridienne importante suivie de l'apparition de formations grégaires (fortes bandes larvaires, concentrations d'ailés).



Zone concernée par le projet

Carte n° 4

Note sur le programme de travail
et le budget de la Commission

I - Introduction

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le criquet pèlerin.

II - Programme de travail

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement avec des variations annuelles liées souvent à l'activité du criquet pèlerin à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes :

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit une fois par an en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de la solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect...).

2 - Coopération régionale et internationale

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et international d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la coopération avec les pays sahéliers renfermant les aires grégarigènes.

(Prospections conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la coopération dans tous les domaines intéressant le criquet pèlerin ect...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle de Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

(Paiement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité).

3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du criquet pèlerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le " C.O.P.R. " qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'en 1973 du Fonds international 20.000 \$/an. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève, à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du criquet pèlerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le criquet pèlerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes ect...).

5 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui supporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

Activités	Ventilation du Budget	
<u>1. Coordination régionale</u>	25.000	
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect..).		
- Réunion du Comité Exécutif	8.000	
- Frais généraux	3.000	36.000
<u>2. Coopération inter-régionale</u>		
- Participation du Président de la Commission aux réunions de l'O.C.L.A.LAV. et autres	5.000	
- Visites des experts maghrébins aux Centres de recherches et Sièges des autres Organisations régionales.	5.000	10.000
<u>3. Formation et recherches</u>		
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30.000	
- Renforcement des Laboratoires de recherches et projets de terrain	20.000	
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10.000	60.000
4. Appui aux prospections et à la lutte	20.000	20.000
Total	126.000	126.000
Coût des services afférents au projet (13 %)	16.380	16.380
Solde	620	620
Total Général	143.000	143.000

Observations :

- 1/ Etant donné que le budget de la Commission est géré par la FAO, cette gestion doit obéir aux règles adoptées par l'Organisation pour sa propre comptabilité d'où la distribution de ce budget suivant un nombre important de rubriques difficiles à identifier et à collationner.

- 2/ Possibilité de transfert de crédits d'une rubrique à une autre dans le budget de la Commission.

- 3/ Prise en charge par le Gouvernement algérien de tous les frais de téléphone, telex, fax, électricité, gaz et eau, ainsi que la mise à la disposition du Secrétariat de la Commission de bureaux gratuitement et la maintenance des véhicules de la F.M.I., destinés aux prospections au Mali et au Niger.

- 4/ Il a été proposé par la Commission, que le Comité Exécutif fixe les dépenses au niveau des rubriques budgétaires: Equipements pour les Laboratoires et les projets de terrain en fonction des besoins exprimés par les pays.

Fonds de dépôt No. 9169
Contributions des Etats Membres
Etats des comptes au 31 août 1992
(en dollars E.U.)

Pays membres	Contributions dues 31/12/91	Contributions dues en 1992	Contributions dues au 31/8/92	Contributions dues au 31/8/92
Algérie	109.800,00	36.600	146.400	-
Libye	67.788,77	41.500	-	109.288,77
Maroc	10.00	33.300	-	33.310,00
Tunisie	617,95	21.600	-	22.217,95
Mauritanie *	20.000,00	10.000	-	30.000,00
Total	198.216,72	143.000	146.400	194.816,72

* à partir de 1990

Fonds de dépôt No. 9169Budget annuel pour la période quinquennale 1988-92

Recettes et dépenses pour les années
1990, 1991 et prévisions de dépenses pour 1992
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET ANNUEL</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992*</u>
Solde au 1er janvier		133 235	82 791	125 932
Contributions + int.	<u>143 000</u>	<u>40 074</u>	<u>233 599</u>	<u>149 298</u>
Total	<u>143 000</u>	<u>173 309</u>	<u>306 390</u>	<u>275 230</u>
 <u>DEPENSES</u>				
1100 <u>Exp & Con Int.</u>			518	
1300 <u>Ass. temporaire</u>				
Experts, interprètes et p e r s o n n e l auxiliaire engagé pour de courtes durées	17 000	5 119	89	16 050
2000 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, coordination Régionale, Consultants	15 000	19 166	21 958	20 158
3000 <u>Contrats</u>				
Impression rapports	10 000	39	6 122	-
4000 <u>Frais généraux</u>				
Divers	2 000	11 484	18 847	13 745

* arrêté au 30 septembre 1992

	<u>BUDGET</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>
5000 <u>Fournitures et matériel</u>				
Pour les prospections sur le terrain, carburant et lubrifiants, entretien des véhicules	18 000	600	25 051	22 343
6000 <u>Equipement</u>				
Pour les projets de terrain	35 000	17 766	-	-
8000 <u>Bourses et dons</u>				
Formation individuelle et collective	<u>29 000</u>	<u>25 931</u>	<u>87 113</u>	<u>67 000</u>
Total	126 000	80 105	159 698	139 296
9000 coût des services afférents au projet (13 %)	<u>16 380</u>	<u>10 413</u>	<u>20 760</u>	<u>7 395</u>
TOTAL GENERAL				
SOLDE	142 380	90 518	180 458	146 691
	=====	=====	=====	=====
	620	82 791	125 932	128 539
	===	=====	=====	=====

Fonds de dépôt No. 9169

Détails des dépenses en 1990 et 1991
(en dollars E.U.)

	<u>1990</u>	<u>1991</u>
1000 <u>Exp. & Cons. Internationaux</u>		
- Divers		518*
1300 <u>Assistance temporaire</u>		
- Réunion de la Commission, Tunis (interprètes)	4 145	
- Réunion de la Commission, Tunis (assistance temporaire locale)	300	
- Réunion de la Commission, Tunis (interprètes)	674	
- Réunion de la Commission, Rabat (assistance temporaire locale)		389
- Récupération (réunion Rabat)		<u>-300</u>
	<u>5 119</u>	<u>89</u>
2000 <u>Voyages</u>		
- Réunion de la Force d'intervention maghrébine, Alger	2 363	
- Frais mission Mahjoub (Tanger)	839	
- récupération (tanger)	-165	-300
- Réunion de la Commission, Tunis (mars 1990):		
(frais voyage délégués)	7 464	-1 432
(per diem délégués)	4 031	2 340
(frais voyage interprètes)	1 432	-300
(per diem interprètes)	2 016	
(frais aéroport)	200	-160
Divers		977
- Réunion du Comité exécutif, Alger	986	4 583
- Réunion de la Commission, Rabat (octobre 1991):		
(frais voyages interprètes)		2 879
(frais voyages délégués)		3 600
(per diem interprètes)		2 928
(frais per diem délégués)		5 928
(frais aéroport délégués)		288
(frais aéroport interprètes)		192
divers		11
- frais mission Mahjoub (rome, mai 91)		400
	<u>19 166</u>	<u>21 958</u>

* dépense imputé par erreur à la ligne 110. Correction sera reflétée sur le budget de 1992

	<u>1990</u>	<u>1991</u>
3000 <u>Contrats</u>		
- Réunion, Rabat:		
(Salaire interprètes)		4 638
(per diem interprètes)		1 484
divers	39	
	<u>39</u>	<u>6 122</u>
4000 <u>Frais généraux</u>		
- Côté transport		22
- Réunion de la Commission, Tunis:		
(frais généraux)	300	900
(transport local participants)	100	
(interprètes)	6 600	
Impression rapports Commission	4 151	4 907
récupération Tunis		-400
- divers	333	73
- Réunion de la Commission, Rabat:		
(salaire interprètes)		7 800
(frais hospitalité)		1 461
- Abonnement revues spécialisées		18 228
- achat livres Commission		300
- récupération frais impression		
rapport Commission		-15 781
- frais bancaires (TF 9169)		1 217
- frais expédition rapports		120
	<u>11 484</u>	<u>18 847</u>
5000 <u>Fourniture et matériels</u>		
- Divers		410
- Achat livres pays Commission		8 311
- Achat livres Ssecrétariat		547
- frais impression rapports	600	15 783
	<u>600</u>	<u>25 051</u>
6000 <u>Equipement</u>		
- Antennes AH (Algérie)	1 794	
- Radios (Libye)	15 972	
	<u>17 766</u>	
8000 <u>Bourses et dons</u>		
- Ghaout (Maroc)	5 173	
- Malek (Tunisie)	1 554	
- Mejri/Lamine (Tunisie)	4 771	
- Cours formation Maroc	785	
- Taleb (Mauritanie)		50 000
- Selmi (Tunisie)	14 272	24 001
- récupération	-624	-6 325

-	équipes nationales prospection:		
	Libye		2 985
	Algérie		11 340
	Tunisie		1 960
-	Billet Selmi		467
-	récupération		-69
-	Réunion Rome lutte préventive, mai 91		
	per diem délégués, algérien, tunisien,		
	mauritanien, marocain et libyen		2 787
-	récupération		-33
		<u>25 931</u>	<u>87 113</u>
	TOTAL	<u>80 105</u>	<u>159 698</u>
		=====	=====

Fonds de dépôt No. 9169Détails des prévisions de dépenses pour 1992 (au 30 septembre 1992)
(en dollars E.U.)1300 Assistance temporaire

- Réunion de la Commission, Alger, octobre 1992: (interprètes)	15 650
(assistance temporaire)	400
	<u>16 050</u>

2000 Voyages

- Réunion de la Commission, Rabat, 1991 (réliquat): frais aéroport	56
- Mission Arifi Rome (92)	2 024
- Réunion Comité Exécutif, Alger	5 888
- Mission Louveaux Mauritanie	2 558
- Mission Arifi, Cotonou, Sept 92 (Conseil OCLALAV)	2 570
- Réunion de la Commission, Alger, octobre 1992 (frais voyage délégués)	7 062
	<u>20 158</u>

4000 Frais généraux

- Frais Boursier Selmi (Mauritanie, avril 92)	2 200
- impression rapport Commission (1991)	4 550
- divers	19
- frais Boursier Selmi, Mauritanie (octobre 1992)	5 000
- valise	796
- réunion de la Commission, Alger, octobre 1992 (frais divers)	1 180
	<u>13 745</u>

5000 Fournitures et matériels

- abonnement revues spécialisées	22 043
- Réunion de la Commission, Alger, octobre 1992 (achat matériel)	300
	<u>22 343</u>

8000 Bourses et dons *

-	Gadgoud (Libye)	35 000
	billet	4 000
-	Selmi (Tunisie)	36 000
	billet	4 000
-	Taleb (Mauritanie)	29 386
	récupération **	-42 386
	billet	<u>1 000</u>
		67 000
	TOTAL	139 296
		=====

* prévisions de dépenses pour les boursiers:

- M. Gadgoud (30.000 \$ en 1993; 35.000 \$ en 1994; 40.000 \$ en 1995 et 42.000 \$ en 1996).
- M. Taleb (35.000 \$ en 1993, 37.000 \$ en 1994, 40.000 \$ en 1995 et 40.000 \$ en 1996).
- M. Selmi (35.000 \$ en 1993; 37.000 \$ en 1994 et 35.000 \$ en 1995).

** récupération fonds avancés en 1991

